

Tableau des allergènes

À compléter et vérifier avant affichage · Produits non préemballés · A4 paysage

Établissement :

Mise à jour :

Vérifié par :

Produit / recette	Céréales avec gluten*	Crustacés	Œufs	Poissons	Arachides	Soja	Lait (dont lactose)	Fruits à coque*	Céleri	Moutarde	Graines de sésame	Sulfites (> 10 mg/kg ou L)	Lupin	Mollusques	Précisions* et traces possibles Nommer les allergènes concernés

P = présent dans la recette · – = non identifié dans les ingrédients après vérification · **Case vide** = non vérifié, ne pas afficher.

* Préciser la céréale (blé, seigle...) et le fruit à coque (amande, noisette...) dans la dernière colonne.
Traces possibles : consigner séparément les risques évalués. Un « – » ne garantit pas l'absence de contamination croisée.

Un tableau fiable, recette par recette.

La première page est une trame vierge. Aucun allergène n'est prérempli à partir du seul nom d'un produit.

- 1 **Recenser la gamme vendue.** Une ligne par recette, y compris garnitures, décors et produits saisonniers.
- 2 **Vérifier les ingrédients et sous-recettes.** Consulter les étiquettes et fiches fournisseurs à jour, puis renseigner les 14 colonnes.
- 3 **Nommer précisément les céréales et fruits à coque.** Céréales : blé (dont épeautre et khorasan), seigle, orge, avoine et hybrides.
Fruits à coque : amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia / Queensland.
- 4 **Évaluer séparément les traces possibles.** Tenir compte des indications fournisseurs et des contaminations croisées au laboratoire.
Une mention de précaution ne remplace pas les mesures de prévention.
- 5 **Dater, vérifier et rendre l'information accessible.** Afficher le tableau complété à proximité des produits, avec un lien clair entre chaque ligne et le produit vendu. Actualiser après tout changement de recette ou de matière première.

Avant impression

Imprimer la page 1 en A4 paysage, à taille réelle. Dupliquer la page pour une gamme plus longue. Ne pas afficher une fiche incomplète. Pour les produits préemballés, ce tableau ne remplace pas l'étiquetage de l'emballage.

Références · consultées le 22 septembre 2026

[Règlement \(UE\) n° 1169/2011, annexe II · eur-lex.europa.eu](#)

[Information sur les allergènes · entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F32192](#)